



Mutuelle santé : rétractation auprès d'un courtier ?

Par **Gilles Darcy**, le **26/05/2011** à **20:18**

Bonjour,

J'ai entamé une démarche d'adhésion à une complémentaire santé en téléphonant à un courtier. Je lui ai ensuite fourni toutes les informations nécessaires à l'établissement du contrat (numéro de SS, RIB etc.). Le courtier m'a envoyé par mail les formulaires d'adhésion. Le même jour, je lui ai répondu par mail en m'excusant que je ne souhaitais plus souscrire à cette mutuelle, ni même passer par lui. Je ne lui ai pas renvoyé les documents signés. Il me demande un courrier avec AR afin de "résilier mon adhésion".

Pourriez-vous m'indiquer SVP :

- 1/ Si je suis tenu de lui faire parvenir un tel courrier ?
- 2/ Si je suis quand même lié à ce courtier, même si je ne lui ai retourné aucun document signé ? Ai-je vraiment "adhéré" à la mutuelle uniquement en communiquant mes informations personnelles ?

Merci beaucoup pour vos réponses.
Beau weekend, cordialement. GP